



**Municipalité  
de Villarzel**

Villarzel, le 06 avril 2021

## **Invitation**

### **Séance d'assermentation et d'installation des autorités communales**

Madame, Monsieur,

Suite aux élections communales du 7 mars dernier, nous avons le plaisir de vous inviter, en votre qualité d'électrice – électeur à participer activement à la vie politique de votre commune, en faisant partie, pour la législature 2021-2026 du Conseil général de la commune de Villarzel.

La séance d'assermentation et d'installation des autorités communales aura lieu **le mercredi 28 avril 2021 à 20h30 à la Grande Salle de Sédeilles** (dans le respect de toutes les mesures sanitaires en vigueur).

Sous la présidence de Monsieur le Préfet Olivier Piccard l'ordre du jour est le suivant :

- Installation des membres du Conseil général
- Assermentation des membres de la Municipalité
- Nomination de la Présidente ou du Président et de la ou du secrétaire au scrutin individuel secret
- Adoption séance tenante du procès-verbal

Ensuite, sous la présidence du nouveau/nouvelle président(e) du Conseil général, l'ordre du jour est le suivant :

- Nomination de la vice-présidente ou vice-président au scrutin individuel secret
- Nomination des scrutatrices et scrutateurs ainsi que de leurs suppléant(e)s
- Désignation des déléguées et délégués aux Associations intercommunales.
- Nomination des membres des commissions permanentes (Commission de gestion et des finances, commission des bâtiments et des routes, commission des infrastructures, commission de recours)
- Informations de la Municipalité
- Divers et propositions individuelles.

La Municipalité encourage vivement chaque électrice et chaque électeur à prendre une part active aux débats et aux décisions qui seront soumises ces prochaines années au Conseil général et qui définiront le cadre et la qualité de vie de nos villages.

Pour plus d'information sur le fonctionnement du Conseil et ses attributions, vous pouvez lire le règlement du Conseil général sur le site [www.villarzel.ch/wp-content/uploads/2019/03/2019-Règlement-du-Conseil-général.pdf](http://www.villarzel.ch/wp-content/uploads/2019/03/2019-Règlement-du-Conseil-général.pdf) ou prendre contact avec le Président sortant, Monsieur Jean-Michel Bonny, au 079 686 55 90 ou avec la Municipalité aux numéros figurant sur le site.

En espérant avoir retenu toute votre attention, nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :

la secrétaire :

M. Blaser

C.-L. Bonjour



Copie pour information : M. Olivier Piccard, préfet du district Broye-Vully